

L'ÉVOLUTION DES RELATIONS POLITIQUES ENTRE
LE GOUVERNEMENT OTTOMAN ET LES ODJAKS
DE L'OUEST DU XVI^e AU XIX^e SIÈCLE *

Robert MANTRAN

Université d'Aix - Marseilles

A l'aube du XVI^e siècle, les états du Maghreb apparaissent en pleine décomposition politique: Mérinides au Maroc, Abd al-Wadides au Maghreb central, Hafsides en Ifriqiyya et en Tripolitaine ont connu soit leur élimination au profit d'une nouvelle dynastie, soit le déclin de leur autorité, et le morcellement de leur état.

Cette situation favorise la pénétration sur le sol africain des Portugais et des Espagnols d'une part, des Turcs d'autre part. Si les Portugais et les Espagnols ne peuvent se maintenir au Maroc où la dynastie saadienne parvient à constituer un gouvernement indigène local, en revanche au Maghreb central et oriental les corsaires turcs, après avoir vaincu les forces espagnoles concurrentes, mettent sur pied des régimes d'occupation militaire qui se transforment ensuite en gouvernements locaux reconnus par le sultan d'Istanbul, mais dont l'existence est troublée par de nombreuses révolutions de palais.

L'une des activités principales de ces états est la course, à partir des ports d'Alger, de Tunis, de Tripoli, ce qui procure des ressources aux gouvernants, mais entraîne des difficultés avec les puissances maritimes occidentales. Cependant des marchands étrangers s'établissent dans ces ports et dans quelques concessions sur la côte. La Méditerranée, en dépit de la découverte des nouvelles routes maritimes et de nouvelles terres, continue à jouer un rôle éminent dans la politique et l'économie mondiales, d'autant que l'Empire ottoman, qui jusqu'alors n'en tenait que les rives orientales, est désormais établi sur la plus grande partie de ses rivages africains, depuis le delta du Nil jusqu'à l'embouchure de la Moulouya. Même si la domination

* Bu yazı Prof. Mantran'ın Enstitümüzde vermiş olduğu konferansın metnidir.

ottomane sur l'Algérie, la Tunisie et la Tripolitaine n'est que nominale il n'en demeure pas moins que cette domination crée une nouvelle situation politique contre laquelle, pendant trois siècles, ont lutté les puissances occidentales.

Commençons par étudier le cas de l'Algérie, qui fut la première à passer sous la suzeraineté turque. Au début du XVI^e siècle, les Espagnols se sont implantés dans un certain nombre de ports où ils ont établi des garnisons ou *presidios*. Mais en fait l'autorité de ces *presidios* n'allait pas souvent au-delà des murailles qui les entouraient. La situation de ces garnisons empira avec l'intervention des Turcs, appelés à l'aide par les Algérois qui, pour se débarrasser des Espagnols, demandèrent le concours du corsaire turc Oroudj (Aroudj). Celui-ci entra dans Alger en 1515, puis occupa Miliana, Médéa et Ténès. Tué en combat près de Tlemcen en 1518, il fut remplacé par son frère Hayr ed-din Barbaros (Barberousse) qui devait se révéler comme l'artisan de la création de l'*odjak* d'Alger. Il n'hésita pas à se placer sous l'autorité directe du sultan Sélim I^{er} qui le nomma *beylerbeyi* (gouverneur), lui décerna le titre de pacha et lui envoya des renforts en hommes et en matériel. Bien qu'un moment contraint de se retirer d'Alger, Hayr ed-din n'en réussit pas moins à constituer le pays – plus exactement la côte et une mince bande de l'arrière-pays – en province turque à partir de 1529-30.

Dès ce moment effectivement, l'Algérie (tout au moins la partie de l'Algérie tenue par les Turcs) devient une véritable province de l'Empire ottoman. Jusqu'en 1587, elle est dirigée par des beylerbeys, c'est-à-dire par des gouverneurs qui, dans la hiérarchie ottomane, ont rang de pacha à deux "tough" ou queue de cheval, insigne de leur dignité. Après Hayr ed-din Barbaros, rappelé à İstanbul en 1536 et nommé *kapoudan pacha* (grand amiral), sont successivement beylerbeys: Hasan Agha (1536-1543), Hasan Pacha, fils de Hayr ed-din (1544-1552), Salih Reis (1552-1556), à nouveau Hasan Pacha (1557-1567), Mehmed, fils de Salih (1567-1568) et Kılıç Ali Pacha (1568-1587) qui assura le triomphe de la domination turque en Algérie et en Tunisie. En dépit de leur origine étrangère au pays, en dépit de troubles intérieurs parfois graves surtout dans les débuts de l'occupation, ces hommes ont été les artisans de la création d'un état caractérisé et organisé, de

la constitution d'une entité géographique et politique qui est devenue l'Algérie.

Une première période correspond donc au gouvernement de la nouvelle province par les beylerbeys, directement nommés par le sultan, seuls possesseurs de l'autorité dans la province, à la fois gouverneurs politiques et militaires et représentants du sultan. La prise de possession ottomane, un peu accidentelle à l'origine et due à l'initiative des corsaires, est désormais bien marquée dans les faits et il n'est pas question pour l'Algérie d'un régime autre que celui d'une quelconque province de l'Empire ottoman. Pour imposer leur autorité au pays, les beylerbeys s'appuient sur des janissaires, recrutés en Asie Mineure, et qui forment la milice. Constituée en *ortas* (compagnies) elles-mêmes divisées en *odas* (chambrées), la milice possède un organisme de direction, le *Divan*, qui, chargé à l'origine de défendre uniquement les intérêts propres des Janissaires, prit ensuite une part de plus en plus grande dans la direction des affaires de la province. Celle-ci, comme la Tunisie et la Tripolitaine, reçoit à ce moment la dénomination d'*odjak* (littéralement "foyer", plus largement "corps de troupe" ou "garnison militaire") et les trois provinces forment les "*garp odjaklari*" ou odjaks de l'ouest, ce qui est un témoignage de la prépondérance accordée au régime militaire et aux troupes de janissaires, garantes de l'intégrité de ces provinces.

Cependant, à côté des janissaires, existe un autre corps qui lui aussi tend à participer à la direction de la province: il s'agit de celui des corsaires ou *ta'ifa des reis*. Ceux-ci ne comprennent qu'un nombre réduit de Turcs et la majorité d'entre eux est formée de renégats originaires de Sicile, de Calabre, de Corse, voire de pays plus lointains, et qui, ayant été faits prisonniers, se sont ralliés à leurs vainqueurs. Certains, parmi ces corsaires, estiment qu'ils doivent jouer un rôle plus important dans la direction de la province en raison du fait qu'ils contribuent de manière sensible, par le butin qu'ils font sur mer, à assurer de bonnes finances à l'*odjak* d'Alger et à ses dirigeants.

Tant que l'*odjak* d'Alger eut à sa tête des beylerbeys de valeur, janissaires et corsaires se soumirent à leur autorité et ne cherchèrent pas à se disputer le pouvoir. C'est avec le départ de Kılıç Ali Pacha pour İstanbul en 1587 que commencent les difficultés pour l'Algérie et que le régime de la province prend une autre allure. On entre alors

dans une deuxième phase, très courte, où la ta'ifa des re'is prend le pouvoir, cependant qu'un pacha est toujours nommé par le sultan, pour trois ans, et a en principe le titre de gouverneur de la province: il est tout au moins reconnu comme tel par le souverain ottoman. Mais ces pachas n'ont aucun pouvoir effectif et se contentent de limiter, quand ils le peuvent, les conflits entre ta'ifa et milice. Un seul d'entre eux, Haydar Pacha, a essayé un moment d'instaurer un pouvoir fort et personnel en s'appuyant sur les koulouglis (*kul oğlu*)—fils de Turcs et de femmes indigènes— et sur les Kabyles; il ne put se maintenir longtemps et les re'is reprirent le pouvoir, pouvoir qu'ils durent cependant abandonner au divan des janissaires au début du XVII^e siècle.

Une troisième période commence alors, qui devait durer jusqu'en 1671, avec quelques modifications. Le divan des janissaires détient l'autorité, mais il existe toujours un pacha, nommé par le sultan et qui maintient la réalité des liens unissant Alger et İstanbul, et qui marque que l'Algérie est toujours considérée par le sultan comme une province de son empire. Le divan ne cherche d'ailleurs pas à se libérer de ces liens, très lâches malgré tout, et à l'occasion témoigne de son allégeance au padichah en lui envoyant des cadeaux, des présents et surtout en lui prêtant une aide militaire lorsque celui-ci le réclame, ce qui fut notamment le cas lors de l'expédition de Crète où des navires algériens (tunisiens et tripolitains également) participèrent au transport des janissaires dans l'île et à l'attaque des ports tenus par les Vénitiens. Quant aux pachas, ils se contentent d'entériner les décisions prises par le divan, décisions qui ont alors force de loi.

Toutefois, peu après le milieu du XVII^e siècle, la prétention du pacha Ibrahim à vouloir prélever la dîme sur les gratifications accordées aux re'is entraîna une insurrection, et le divan supprima alors les dernières prérogatives du pacha: paiement de la solde, désignation des qa'ids, etc... Dès lors, l'agha de la milice, assisté par le divan, détient le pouvoir effectif en Algérie, le pacha n'ayant plus qu'un rôle honorifique et symbolique, celui de représentant du sultan. Ce nouveau régime ne put asseoir suffisamment son autorité: émeutes, assassinats, révolutions de palais devinrent chose courante à Alger et finalement, en 1671, les re'is l'emportèrent: ils mirent fin au régime des aghas et confièrent le commandement de l'odjak à l'un d'eux, élu par eux (et, par la suite, par les officiers de la milice) et lui donnèrent le titre de dey (*dayı*).

Ce changement n'affecta pas les rapports avec İstanbul, car le sultan continua à nommer un pacha comme son représentant à Alger, et cela fut accepté sans réticence par les chefs de l'odjak. Ils y trouvent notamment une sorte de garantie de leur autonomie, qui pourrait être menacée par les puissances occidentales. Le fait de dépendre officiellement du sultan de Constantinople empêche des tentatives européennes contre le Maghreb, car le sultan est encore à ce moment considéré comme un souverain puissant et redoutable. Si bien que, en dépit du régime politique qui s'est instauré localement et que l'on peut considérer comme un régime d'autonomie interne, l'Algérie continue à faire figure de province ottomane, et ni d'un côté ni de l'autre on ne songe à mettre fin à une situation juridico-administrative qui satisfait tout le monde.

Il arrive pourtant un moment où le dey d'Alger, lassé de la présence de ce pacha, élimine celui-ci: cela se produit en 1711, lorsque le dey Ali Çavuş expulse le pacha envoyé par le sultan, puis réussit à se faire reconnaître lui-même pacha par le souverain ottoman, cumulant ainsi titres et pouvoirs: c'est là le dernier aspect du régime algérien et peut-être aurait-il suffi de peu de chose pour que l'Algérie se proclame indépendante. Mais ni Ali Çavuş ni ses successeurs ne sont allés jusque-là et l'Algérie est demeurée dans l'obéissance de Constantinople jusqu'à la conquête du pays par les Français.

En Tunisie, l'évolution est un peu comparable; on peut distinguer trois types de régimes, le premier correspondant à la conquête et au gouvernement militaire des beylerbeys, le deuxième au gouvernement des deys puis des beys mouradites, le troisième, particulier à la Tunisie et ne se retrouvant pas en Algérie, au gouvernement de la dynastie husséinite.

Après la prise de Tunis et de la Goulette en 1574, l'ancienne Ifriqiya est devenue une province ottomane, la province de Tunis, dont l'administration, mise sur pied par Sinan Pacha, a été confiée à un beylerbey, gouverneur politique et militaire. Signalons à ce propos que jusqu'à 1574 il n'y eut qu'un seul beylerbey pour tous les territoires occupés par les Turcs en Afrique du Nord et c'est seulement à partir de cette date que chacune des trois provinces, Algérie, Tunisie, Tripolitaine, eut son propre beylerbey, ce qui contribua à les différencier les unes des autres et à donner par la suite naissance aux trois états actuels.

Le régime d'occupation militaire et d'administration directe de la Tunisie a duré jusqu'en 1594; toutefois le beylerbey dut tenir compte de la force que représentaient les janissaires, son principal soutien, et il institua auprès de lui un *divan* formé par les officiers supérieurs de ce corps. Il est possible, sans qu'on puisse l'établir avec certitude, qu'après Haydar Pacha le beylerbey ait été désigné par les officiers de l'odjak et que cette désignation ait ensuite été ratifiée par le sultan. Quoi qu'il en soit, la Tunisie constitue alors une province ottomane, au même titre que les autres provinces de l'Empire.

Le deuxième type de régime apparaît lorsque les officiers subalternes des janissaires se révoltent et, ayant liquidé les officiers supérieurs, mettent à leur tête du pays l'un des leurs auquel ils donnent le titre de dey. Cependant la fonction de beylerbey n'est pas supprimée et le sultan continue à y nommer régulièrement un personnage, toléré par les deys, mais sans autorité pratique. Il y a donc, en théorie, dualité du pouvoir et l'on pourrait comparer ce système à celui des dominions britanniques. Il n'est pas impossible que le beylerbey soit, là encore, désigné par le divan et que sa désignation soit ensuite ratifiée par le sultan. S'il y a là un témoignage du relâchement de l'autorité purement ottomane, on ne peut en déduire qu'alors la Tunisie est indépendante: les dirigeants du pays sont d'origine turque, ou sont turquisés, les janissaires sont toujours recrutés en Turquie, les nouvelles fonctions créées: *bey* (commandant des troupes terrestres) et *kapoudan pacha* (commandant de la marine) portent des noms turcs. Troupes et surtout marine de Tunisie apportent leur concours aux Ottomans lorsque ceux-ci le réclament. Rien n'est modifié sur le plan des relations administratives entre Tunis et Constantinople lorsque les deys sont supplantés par les beys. L'autonomie de fait continue, en respectant les formes extérieures de la dépendance: ratification de la nomination du beylerbey, *khotba* au nom du Sultan, monnaie frappée du *toughra* du sultan, cadeaux et présents et envoyés à celui-ci, firmans de nomination et de confirmation adressés par le souverain à Tunis, etc...

Avec l'arrivée au pouvoir de Husséin b. Ali en 1705, nouvelle modification du régime: cette fois un seul personnage concentre entre ses mains les pouvoirs de chef réel du pays et de représentant du sultan; il est en même temps bey et beylerbey (ou *mirmiran*, titre équi-

valent, d'origine persane, que l'on retrouve dans la titulature des beys husséinites). A la différence de l'Algérie, une véritable dynastie héréditaire se crée, qui a duré deux siècles et demi. Cette concentration des pouvoirs n'implique pour Constantinople aucun changement du statut de la Tunisie, toujours considérée comme une province ottomane, ainsi qu'en font foi les firmans adressés aux beys par les sultans, et cela jusqu'à la conquête française. Par ailleurs l'aide militaire tunisienne est apportée au sultan en diverses occasions (expéditions en Tripolitaine en 1795, en Crète en 1810, en Grèce en 1822-1827; la flotte tunisienne est même détruite lors de la bataille de Navarin).

Cependant aux alentours de 1835, les rapports deviennent tendus entre Tunis et Constantinople à la suite du projet tunisien d'annexion de la Tripolitaine. Le sultan, inquiet par ailleurs des progrès français en Algérie, repousse ce projet et, mieux même, ramène la Tripolitaine à son statut ancien de province directement administrée d'Istanbul. Il envisage aussi procéder la même façon à l'égard de la Tunisie et cette attitude met le souverain ottoman en opposition avec la France. Durant plusieurs années, le sultan d'un côté, le bey de l'autre, cherchent à faire triompher leur point de vue, le premier entendant montrer que la Tunisie, province ottomane, est étroitement liée à Constantinople, le second que la Tunisie, tout en reconnaissant la suzeraineté du sultan, possède une autonomie interne qui lui assure un certain nombre de droits. Divers incidents surgissent, mais finalement le sultan renonce à ses exigences (comme le versement d'un tribut, par exemple) tandis que le bey s'engage à continuer de solliciter —et de recevoir— le firman d'investiture en qualité de gouverneur, non plus avec rang de beylerbey mais avec celui de *vali*, qui est alors supérieur; en outre il reçoit le grade de *mushir* (maréchal) au lieu de celui de *ferik* (général). De plus, le bey dispose d'un représentant à Constantinople, mais sans caractère diplomatique à l'instar des puissances étrangères. Les réformes constitutionnelles et institutionnelles introduites en Turquie reçoivent leur prolongement en Tunisie par la promulgation du Pacte Fondamental en 1857; enfin le bey Ahmed tint à participer à la guerre de Crimée et envoya en Orient un corps expéditionnaire.

Les difficultés internes de la Tunisie en 1864 amenèrent le gouvernement ottoman, dans la crainte d'une pénétration des puissances occidentales dans le pays, à envisager une intervention dans la provin-

ce et un resserrement des liens entre Tunis et İstanbul. Du côté tunisien, l'apôtre du rapprochement avec les Turcs fut Hayr ed-din (Khéred-dine) qui parvint même à faire édicter en 1871 un firman précisant ce rapprochement, mais ce firman ne reçut aucune application pratique. Premier vizir de Tunisie, Hayr ed-din chercha à s'opposer aux intrigues des puissances occidentales mais, découragé, il regagna la Turquie. Avec lui s'éteignit le courant turcophile dans les milieux dirigeants tunisiens. Si les Ottomans protestèrent contre l'occupation française en 1881, ils ne firent rien pour s'y opposer matériellement; le protectorat français ne fut reconnu qu'en 1923, par le traité de Lausanne.

Pour ce qui regarde la Tripolitaine, l'aspect des régimes successifs instaurés dans ce pays présente à la fois des ressemblances et des différences avec ceux de l'Algérie et de la Tunisie. Comme pour les deux autres provinces, le premier régime fut celui d'une occupation militaire et d'une administration rattachée à Constantinople sous la direction d'un beylerbey. Depuis la conquête de Tripoli par Tourghout (Dragut) sur les Chevaliers de Malte en 1551 jusqu'en 1609, le pays a été gouverné par des beylerbeys nommés par le sultan ottoman. Comme à Alger et à Tunis, le beylerbey était assisté par le divan des janissaires et, comme dans ces deux villes, ce fut une révolte des janissaires qui amena un changement dans le régime local. En effet, en 1609, les soldats de la milice se rebellèrent contre leurs officiers supérieurs et contre le beylerbey Ahmed Pacha et proclamèrent comme chef de l'odjak un de leurs officiers subalternes, Suleyman: celui-ci inaugura ainsi le gouvernement des deys qui dura jusqu'en 1711. Cependant le sultan continua à envoyer à Tripoli des pachas-gouverneurs dont le rôle fut uniquement représentatif. Toutefois il semble que la tutelle ottomane ait été plus sensible en Tripolitaine que dans les deux autres provinces, car on constate, par exemple, que Suleyman, qui cherchait peut-être à se rendre indépendant de Constantinople, fut arrêté par des envoyés du sultan et exécuté en 1614. Après les gouvernements autoritaires de Mehmed Sakızlı et de Othman Bey, tous deux renégats grecs de Chio qui entretenirent de bons rapports avec İstanbul, janissaires et corsaires, supportant mal d'être dirigés avec vigueur, se révoltèrent et il s'ensuivit une période d'anarchie au cours de laquelle ils se disputèrent le pouvoir et où les Tunisiens essayèrent d'intervenir dans les affaires tripolitaines. Pour tenter

de remettre un peu d'ordre dans le pays, le pacha Khalil sortit de la position honorifique où il était cantonné et contribua en 1687 au renforcement des pouvoirs du dey Mehmed el-Imam, mais cet épisode dura peu et de nouveau l'anarchie régna dans le pays jusqu'à ce qu'un officier de la cavalerie, Ahmed Karamanli, descendant d'un corsaire turc établi à Tripoli à l'époque de Tourghout, fût porté au pouvoir par la population indigène et, appuyé ensuite par le divan, fût proclamé dey et pacha (juillet 1711). Il inaugura un régime et une dynastie qui devaient gouverner la Tripolitaine pendant plus de 120 ans, de 1711 à 1835: la dynastie des Karamanli.

Pourtant le sultan n'avait pas reconnu, au début, Ahmed Karamanli comme pacha et avait envoyé à ce titre un autre personnage, Khalil Pacha, qu'Ahmed fit prisonnier puis mit à mort; ce n'est qu'en 1713 qu'Ahmed reçut le firman de beylerbeyi. Ainsi, presque en même temps qu'en Tunisie, un gouvernement héréditaire s'instaurait en Tripolitaine, reconnu tacitement par Istanbul, mais sans que le statut de province ottomane fût modifié. De plus, ce système héréditaire avait ceci de particulier que l'héritier, à la mort du bey en place, devait être élu par les soldats et avoir l'agrément de la population et des oulémas: généralement ce ne fut là qu'une formalité. Mentionnons aussi qu'Ahmed Karamanli reçut de la population le titre de *amir al-mu'minin*, titre énoncé à la khotba et que ses successeurs portèrent également, ce qui n'était pas probablement pour plaire aux sultans!

Mehmed, fils d'Ahmed, succède à celui-ci en 1745 et Ali, fils de Mehmed, succède à ce dernier en 1753: les uns et les autres sont reconnus comme beylerbeyis par Istanbul. Mais la fin du règne de Ali donne lieu à des troubles et à une réapparition du gouvernement ottoman dans les affaires tripolitaines. En effet, la population de Tripoli, mécontente des agissements de Ali, se plaint au sultan et demande la nomination d'un nouveau gouverneur, preuve que la suzeraineté turque n'était pas un vain mot. Pendant qu'un petit-fils de Ali, Yusuf Bey, se fait proclamer gouverneur par quelques tribus, intervient à Tripoli un ancien fonctionnaire de l'odjak d'Alger, Seydi Ali, désigné par le sultan comme gouverneur et qui s'installe à ce titre dans la capitale. Après de multiples incidents auxquels participent les différentes factions tripolitaines ainsi que le bey de Tunis Hamuda Pacha, Yusuf Bey

et son père Ahmed Bey occupent Tripoli, tandis que Seydî Ali s'enfuit en Egypte. Ahmed Bey est désigné comme gouverneur par le vieil Ali Pacha, mais il ne reçoit pas l'investiture de Constantinople (1795); l'année suivante Yusuf s'empare du pouvoir et finalement obtient le firman de beylerbeyi en 1797. Ce qui ne l'empêche pas de suivre une politique étrangère différente de celle du sultan, puisqu'on le voit conclure un accord avec Bonaparte en plein moment de la campagne d'Egypte et malgré les observations de la Sublime Porte.

Après un bref intermède d'hostilités avec les Américains, Yusuf se rapproche d'Istanbul et la flotte tripolitaine participe aux côtés des navires turcs à la lutte contre les Grecs. En 1832 éclatent de nouveaux troubles dynastiques, alors qu'un envoyé ottoman, Mehmed Shakir Efendi, se trouve à Tripoli (il y apportait le firman de renouvellement d'investiture à Yusuf Bey). Ces troubles durent deux ans au bout desquels Mehmed Shakir, observant que la population ne veut plus des Karamanli, estime qu'il n'y a pas d'autre moyen de rétablir le calme et la bonne administration que d'envoyer des troupes ottomanes en Tripolitaine, cet acte ayant aussi pour but d'empêcher une intervention tunisienne visant à l'annexion de la Tripolitaine par la Tunisie.

En mai 1835, navires et soldats ottomans arrivent à Tripoli sous le commandement du général Mustafa Nedjib Pacha: celui-ci met tout le monde d'accord en annonçant la destitution et l'arrestation de Ali Bey, héritier de Yusuf, et sa propre nomination comme gouverneur de Tripolitaine. Les autres membres de la famille des Karamanli se suicident, s'enfuient ou sont arrêtés. Le pays retrouve rapidement le calme et en septembre 1835 un nouveau gouverneur, Mehmed Raif Pacha, est nommé directement par le gouvernement ottoman. Désormais, et jusqu'à la conquête de la Tripolitaine par les Italiens, le pays est placé sous le régime de l'administration directe ottomane, retrouvant ainsi un régime qui avait été le sien au début de l'occupation turque.

*
* *

En Algérie, comme en Tunisie ou en Tripolitaine, la présence ottomane s'est manifestée pratiquement par l'implantation d'une administration de type turc. Gouverneurs, armées, fonctionnaires

principaux étaient originaires de Turquie, des îles de l'Archipel ou bien avaient été turquisés; les actes officiels, les registres, la correspondance étaient rédigés en langue turque; les titres étaient tures, et dans le pays les Ottamans d'origine se distinguaient des autochtones dans la pratique de la religion par le rite hanéfite, alors que les populations locales suivaient le rite malékite. Cependant Turcs et, Algériens, Tunisiens ou Tripolitains ont fait plus que cohabiter; ils se sont mélangés et les mariages mixtes, nombreux dès le début, ont donné naissance à ces koulouglis qui, à Alger notamment, constituaient une part non négligeable de la population.

Les contacts entre hommes ont donné lieu à des contacts de civilisations, à des influences qui sont manifestes dans le langage, les habitudes de vie, la nourriture, le vêtement et surtout l'art. A Alger, comme à Tunis et à Tripoli et en d'autres villes des odjaks de l'ouest, nombreuses sont les maisons de notables où l'influence de l'art turc n'est pas contestable; certaines mosquées sont directement inspirées des mosquées turques; les casernes de janissaires, en particulier celles de Tunis, constituent des témoignages probants d'un style turc; la décoration à carreaux de faïence est, elle aussi, inspirée par la céramique turque, tout au moins au XVII^e siècle.

Plus tard, outre les liens politiques —parfois relâchés malgré tout—, outre l'aide militaire apportée par les odjaks, on note également que l'armée tunisienne, par exemple, a été transformée, modernisée en partant des réformes appliquées en Turquie par le sultan Mahmud II. Réciproquement l'introduction du fès en Turquie est une influence tunisienne: des fabricants de chéchias sont venus de Tunis pour former les ouvriers de la *feshane* créée à Istanbul. Et l'on ne saurait trop insister sur les missions envoyées de Constantinople à Tunis et de Tunis à Constantinople, au XIX^e siècle, missions qui prouvent que les liens, en dépit de difficultés passagères, demeuraient étroites entre les deux villes.

Au moment où les puissances européennes tendaient par tous les moyens à s'emparer des provinces occidentales et méditerranéennes de l'Empire ottoman, depuis l'Égypte jusqu'à l'Algérie, les dirigeants turcs s'efforcèrent de défendre, comme ils le purent, et surtout par la diplomatie, ces territoires qu'ils considéraient comme faisant partie intégrante de l'Empire. Malheureusement pour eux, ils ne possédaient plus cette puissance qui si longtemps avait intimidé

l'Europe et leur avait permis d'étendre leur domination sur ces pays lointains. D'un autre côté, lorsque les odjaks de l'ouest furent menacés par les Occidentaux, les deys ou les beys cherchèrent un soutien auprès des Ottomans: ceux-ci parvinrent à sauver pendant un certain temps la Tunisie, et plus longtemps la Tripolitaine, celle-ci ayant été "reconvertie" en province purement turque: ce fut là le seul véritable succès de la politique ottomane en Méditerranée au XIX^e siècle.

Si les relations entre Istanbul et les provinces de l'ouest se sont ainsi distendues au cours des temps, cela est dû d'abord au déclin de la puissance ottomane, au désintéressement des sultans pour ces provinces, lointaines et de rendement limité sur le plan économique; cela est dû aussi à l'éloignement, qui a favorisé l'autonomie des territoires, car les dirigeants locaux: deys, beys, milices ou re'is, s'aperçurent vite qu'ils n'avaient guère à redouter de représailles de la part des gouvernants turcs; de puls, l'Algérie, comme la Tunisie beaucoup plus que les autres provinces de l'Empire, avaient une vie économique propre, dirigée vers l'Europe (Espagne, France, Italie) plutôt que vers la Méditerranée orientale, et c'est là un aspect que l'on ne saurait négliger. Mais si les chefs locaux n'ont jamais voulu rompre avec Istanbul, c'est qu'ils avaient conscience que, face aux possibles menaces d'une Europe de plus en plus dangereuse, la protection ottomane, même symbolique, était tout de même un garant de leur sauvegarde. Il n'y eut jamais d'indépendance totale des provinces de l'ouest, quand bien même cette idée aurait pu effleurer l'esprit de certains deys ou beys: les sultans pouvaient tolérer une autonomie plus ou moins large qui ne mettait pas en discussion leur suzeraineté, ils n'auraient pas supporté une rupture absolue des liens; la crainte de réactions turques, l'agrément d'une situation qui, somme toute, ne leur était pas tellement défavorable, ont conduit beys et deys à conserver un statu quo qui, pratiquement, arrangeait les uns et les autres.

Et c'est finalement l'intervention des puissances européennes qui a détruit un édifice, peu solide peut-être et qui aurait eu besoin d'améliorations, mais viable et qui avait montré qu'il avait pu durer sans grands dommages pendant près de trois siècles.

*
* *

Tous ces faits sont relativement bien connus, et ont déjà donné lieu à travaux, recherches et interprétations. Mais il n'en reste pas moins

que des obscurités demeurent au sujet de ces relations entre Constantinople et les odjaks de l'Ouest. D'abord dans la chronologie, pas toujours exactement déterminée; ensuite et surtout dans les aspects plus profonds des événements: ainsi nous ne savons que peu de choses sur l'origine des janissaires, sur leur mode de recrutement (ce qui ne constitue d'ailleurs que des points secondaires). Plus importantes à mon sens sont les lacunes relatives à leur élévation au sein de leur corps, leur adaptation à la vie locale. Comment d'autre part sont choisis ces chefs qui deviennent beys ou deys? Comment d'anciens esclaves, de fraîche origine chrétienne, parviennent-ils à de hautes fonctions? Comment se produisent les changements de régime, les "pronunciamentos"? Quelles sont les réactions exactes du gouvernement d'Istanbul?

Sur le plan local, d'autres questions, et non des moindres puisqu'elles touchent à la vie même du pays, demeurent posées: comment les dirigeants et les grands personnages civils et militaires des odjaks acquièrent-ils des terres et des biens? Quel est le régime des terres acquises: est-ce le système ottoman du *timar* ou un autre (en dehors des terres demeurant en possession des tribus)? Comment une aristocratie "turque" se constitue-t-elle? Y a-t-il des dynasties de grands fonctionnaires? Les odjaks versent-ils des contributions à Istanbul, et, si oui, sous quelles formes et comment sont-elles prélevées sur le pays? Etc...

Autant de questions que nous permettons de poser, dans l'espoir qu'elles pourront un jour recevoir une réponse...

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Généralités

- Kâtip Çelebi**, *Tuhfet ül-kibâr fi asfar il-bihâr*, İstanbul 1329/1900.
- L. de Marmol-Carvajal**, *Descripcion general de Affrica*, 3 vol., Grenade et Malaga 1573-1599, nouvelle édition, Madrid, 1957.
- F. Braudel**, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1949.
- A.S. İter**, *Şimali Afrika'da Türkler*, 2 vol., İstanbul, 1936-37.

Algérie

- Ghazawat 'Arouj wa Khayr ed-din*, éd. Noureddine, Alger, 1934.
- G. Delphin**, *Histoire des pachas d'Alger de 1515 à 1745*, *Journal Asiatique*, 1922 et 1925.
- D. Haedo**, *Topografia e historia de Argel*, Valladolid, 1622.
- D. Haedo**, *Epitome de los Reyes de Argel*, trad. H. de Grammont, *Rev. Africaine*, 1880-81.
- le P. Dan**, *Histoire de la Barbarie et des Corsaires*, Paris, 1637.
- H. de Grammont**, *Histoire d'Alger sous la domination turque (1516-1830)*, Alger, 1887.
- M. Colombe**, *L'Algérie turque*, dans *Initiation à l'Algérie*, Paris, 1957.
- M. Colombe**, *Contribution à l'étude du recrutement de l'odjaq d'Alger*, *Revue Africaine*, 1943.
- J. Deny**, *Les registres de solde des Janissaires conservés à la B.N. d'Alger*, *Rev. Afric.* 1920.
- J. Deny**, *Chansons des Janissaires turcs d'Alger*, *Mélanges R. Basset*, t. II, Paris, 1925.
- P. Boyer**, *L'évolution de l'Algérie médiane*, Paris, 1960.

E. Kuran, *Fransa'nın Cezayir'e tecavüzü* (1827), *Tarih Dergisi*, III, no. 5-6, 1951-52.

E. Kuran, *Cezayir'in Fransızlar tarafından işgali karşısında Osmanlı siyaseti* (1827-1847), İstanbul, 1957.

Tunisie

Seghir ben Youssef, *Mashra el-melki*, trad. V. Serres et M. Lasram, Paris, 1900.

Ibn Abî Dinâr al-Qayrawanî, *al-mûnis fi akhbâr Ifriqiyya Wa Tûnis*, Tunis, 1289/1861.

Mohammed Bayram, *Safwat al-i'tibâr*, 2 vol. Le Caire, 1302/1886.

R. Mantran, *Inventaire des documents d'archives turcs du Dar el-Bey (Tunis)*, Paris, 1962.

J. Pignon, *La Tunisie turque et husséinite*, dans *Initiation à la Tunisie*, Paris, 1950

J. Pignon, *La milice des Janissaires de Tunis au temps des deys* (1590-1660), *Cahiers de Tunisie*, 1956.

J. Pignon, *Un document inédit sur la Tunisie au début du XVII^e siècle*, *Cahiers de Tunisie*, 1961.

A. Rosseau, *Annales tunisiennes ou aperçu historique de Régence de Tunis*, Paris-Alger, 1864.

A Sacerdoti, *Africa overo Barbaria, Relazione... dal drogamanio Gio Batta Salvago* (1625), Padova, 1937.

J. Serres, *La politique turque en Afrique du Nord sous la monarchie de Juillet*, Paris, 1925.

M. S. Mzali et J. Pignon, *Documents sur Khéreddine*, *Revue Tunisienne*, nos. 18 à 43-44, 1934-1940.

J. Ganiage, *Les origines du protectorat français en Tunisie* (1841-1881), Paris, 1959.

İ. H. Uzunçarşılı, *Asakir-i mansure'ye fes giydirilmesi hakkında sadr-ı azam takriri ve II. Mahmud'un hatt-ı hümayunu*, *Belleten*, XVIII/70, Nisan, 1954.